

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le 17 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - FLIELLER Catherine - FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre- Jean- GANIEZ Mireille - LAURENT Anne-Françoise- MACHARD Michel - SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS:

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée

SECRETAIRE: Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 10 février 2011

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 20 janvier 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges: adhésion de collectivités/modification des statuts.
- 2) Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : adhésion de collectivités.
- 3) Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de viabilisation du Lotissement Communal "Devant le Bois" : choix des entreprises et autorisation à Monsieur le Maire de signer les offres constituant le marché.
- 4) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses.

- Maison Pour Tous : demande de location.
- Préparation du budget primitif 2011 et point sur le résultat 2010.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Convention F.C.T.V.A entre la Commune et le Conseil Général des Vosges.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

2011/02-17-1- Convention F.C.T.V.A entre la Commune et le Conseil Général des Vosges.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie l'arrêté d'attribution de subvention concernant les travaux d'aménagement en bordure de la route départementale n°2.

A cet arrêté était joint un document appelé "CONVENTION F.C.T.V.A", convention relative au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, document qu'il convient de retourner au Service Routes du Département dûment complété et visé avant le commencement des travaux.

Cette convention entre la commune et le département est nécessaire afin de percevoir deux ans après le mandatement des factures, le montant de la T.V.A sur les investissements réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la CONVENTION F.C.T.V.A entre le Département des Vosges et la Commune de Monthureux-sur-Saône.

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges: adhésion de collectivités/modification des statuts.

2011/02-17-2 Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges: modification des statuts.

Monsieur le Maire fait part aux membres Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (S.M.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- Les modifications statutaires du S.M.D.E.V telles qu'elles figurent dans la délibération du comité du 26 janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, tels que rédigés dans la délibération du Comité du 26 janvier 2011.

2011/02-17-3 Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges: adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (S.M.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- La demande d'adhésion au S.M.D.E.V, à compter du 1^{er} janvier 2011, présentée par les 196 communes du SIE de la Plaine des Vosges et par les 54 communes du SIE de la région de Dompierre à la suite de la dissolution au 31 décembre 2010 de ces deux syndicats intercommunaux d'électrification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** pour l'adhésion des 196 communes du SIE de la Plaine des Vosges et des 54 communes du SIE de la Région de Dompierre.

2011/02-17-4 Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant l'Assemblée à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentées par :

- La commune de LA NEUVEVILLE SOUS CHÂTENOIS : 335 habitants dans le canton de CHÂTENOIS.
- La commune de HURBACHE : 287 habitants dans le canton de SENONES.
- La commune de SAINT JEAN D'ORMONT : 182 habitants dans le canton de SENONES.

Avec ces nouvelles demandes, le Syndicat compterait 508 collectivités adhérentes (457 communes et 51 groupements de communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion des collectivités précitées.

2011/02-17-5 Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de viabilisation du Lotissement Communal "Devant le Bois" : choix des entreprises et autorisation à Monsieur le Maire de signer les offres constituant le marché.

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'engager les travaux de viabilisation du Lotissement Communal "Devant le Bois".

Il précise qu'une consultation a été lancée, **en procédure adaptée (cf. article 28 du code des marchés publics)**,

Il précise au Conseil Municipal que 10 offres ont été reçues pour 2 lots et rappelle les critères de jugement des offres annoncés sur l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.), publié le 29/12/2010 sur le journal VOSGES MATIN et le 22/12/2010 sur WWW.KLEKOON.COM

- 1/ - le prix des prestations- pondération- : 60
- 2/ - la valeur technique de l'offre- pondération- : 20%
- 3/ - qualité et potentiel en matériel et personnel
Disponibles- pondération : 20%

Il présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet BURCEZ ET MARTIN (52000 CHAUMONT), Maître d'œuvre.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'attributaire des différents lots constituant le marché et sur l'autorisation de signature des différents actes d'engagement.

DELIBERATION

➔ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'A.A.P.C de retenir :
 - ✚ Lot n°1 : Terrassement et Voirie : l'entreprise EIFFAGE d'EPINAL (88000) pour un montant de 106 947,65 € H.T- 129 909,39 € T.T.C.
 - ✚ Lot n°2 : Réseaux humides : l'entreprise PEDUZZI VRD de saint Amé- VAGNEY (88120) pour un montant de 340 580,00 € H.T- 407 333,68 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2011 du budget général.
- **PRECISE** que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général et l'Etat (subvention exceptionnelle).

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que le marché pourra être signé par Monsieur le Maire.

2011/02-17-6- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics. (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).

Commande du fleurissement estival 2011 aux Jardins du Pervis pour un montant de 4 379,99 €.

Informations Communauté de Communes.

Monsieur Sylvain FLORIOT informe le Conseil Municipal que les syndicats concernés par la future déchèterie, vont prochainement signer une convention qui permettra au SYMTROM de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre puis pour les travaux.

Informations diverses.

- ✚ Monsieur le Maire fait part d'une demande de location de la Maison Pour Tous par le restaurant "Le Rouge et le Noir", afin d'y organiser des soirées dansantes une fois par mois, à partir du mois d'avril et jusqu'en décembre 2011.
Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs de location et propose d'appliquer le tarif "entreprises", c'est-à-dire 60 € par soirée.
Le Conseil Municipal approuve cette proposition et suggère de réactualiser le montant en 2012 en fonction du succès rencontré par ces soirées en 2011.
Une convention d'occupation sera établie pour les trois premières dates dans un premier temps.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées section AE n° 35,36 et 37 sis "les Prés du Morteau", les propose à la commune pour une surface de 70 ares environ, au prix de 5 €/m² en zone constructible et à 0,40 €/m² en zone non constructible. A étudier lors de l'élaboration du prochain budget primitif.
- ✚ Monsieur le Maire suggère d'avoir recours à un service civique qui permet à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans de se consacrer 6 à 12 mois à une mission d'intérêt général, au sein d'une collectivité publique. Leur indemnisation s'élève à 542,57€/mois pour une durée hebdomadaire de 24h, la participation de la commune étant de 100,46 €.
La mission de ce service civique concernerait le lien avec les associations socioculturelles de la Commune.

Préparation du budget primitif 2011 et point sur le résultat 2010.

Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint responsable de la commission finances, présente à l'assemblée un aperçu du compte administratif du budget général et des budgets annexes, sous réserve de l'approbation du compte de gestion du Receveur municipal.

L'excédent global s'élève à

Ce chiffre confirme les précisions annoncées dans le bulletin n°3.

Les excédents sont nécessaires pour effectuer le programme de travaux élaboré pour les 3 prochaines années et développé dans le bulletin, en particulier la viabilisation de la parcelle "Devant le Bois" pour la construction de la maison de retraite, de l'EPISOME (Etablissement Public Intercommunal Social et Médicalisé), et du lotissement communal.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 23h45.